



Section

Enseignement

Général et

Professionnel

Adapté

Public concerné



“La SEGPA accueille des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation”.

[Circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015](#)

Quel profil d'élève ne peut pas accueillir la SEGPA?



- *“les élèves présentant uniquement des troubles du comportement*
- *les élèves avec des difficultés directement liées à la compréhension de la langue française”*

[Circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015](#)

Mais aussi :

- les élèves absentéistes à l'école primaire



Les objectifs de la SEGPA

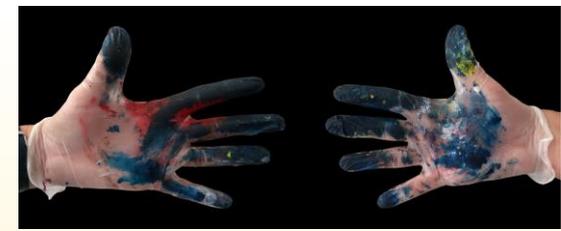
- **La réussite** du plus grand nombre d'élèves !
- Leur permettre de **poursuivre leurs apprentissages**
- Leur permettre de préparer leur **projet professionnel** en **construisant leur projet Personnel d'Orientation** pour une poursuite d'études qui leur permettra d'accéder, au moins, à une qualification de niveau V (CAP).
- Leur permettre de préparer et obtenir le **CFG** (Certificat de Formation Générale) et le **DNB Pro** (Diplôme National du Brevet Série Professionnelle)

Comment ?



- En mettant en œuvre un parcours de formation **individualisé** prenant en compte leurs **Besoins Educatifs Particuliers**
- En favorisant au maximum les inclusions en filière générale
- En s'appuyant sur leur potentialités
- En développant leur **l'autonomie**
- En donnant du **sens** aux apprentissages
- En les aidant à RE-prendre **confiance en eux**

Les spécificités de la SEGPA



- **Une équipe pluridisciplinaire** : des **professeurs des écoles spécialisés** pour les enseignements généraux, les **professeurs de lycée professionnel** pour les ateliers et **les professeurs de collège** pour les disciplines complémentaires (EPS, anglais, technologie, sciences)
- **Un effectif réduit** : 16 élèves par classe en enseignement général et 8 en atelier
- **Des locaux dédiés** pour les plateaux techniques (1 à 4 atelier(s) par SEGPA) pouvant être : **Hygiène-Alimentation-Service** (= "cuisine") ; **Habitat ; Espace rural et Environnement** (= "espaces verts") ; **Vente-Distribution-Logistique** ; ou **Production Industrielle**

L'organisation Pédagogique en SEGPA



- L'enseignement en 6^e et 5^e vise plus particulièrement le développement des apprentissages généraux
- En 4^e et 3^e, la scolarité est plus orientée vers la découverte des milieux professionnels :
 - accès aux ateliers : 6h00 en 4^eme et 12h00 en 3^eme
 - stages en entreprise
 - stages en lycée professionnelet la préparation à l'accès à une formation diplômante niveau V (CAP)

Les horaires, les programmes

Grille horaire définitive des SEGPA

Enseignements	Horaires hebdomadaires			
	6e	5e	4e	3e
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	2 h	2 h	2 h	2 h
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3 h	3 h	3 h	2 h
Langue vivante	4 h	3 h	3 h	3 h
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
Sciences et technologie	4 h	4 h 30	3 h	2 h
Découverte professionnelle			6 h	12 h
Module d'aides spécifiques		2 h 30		
Total*	23 + 3 heures**	22 + 4 heures***	24 + 4 heures***	27 h 30 + 4 heures***

- Construire le projet d'orientation dès la 6ème avec l'élève.

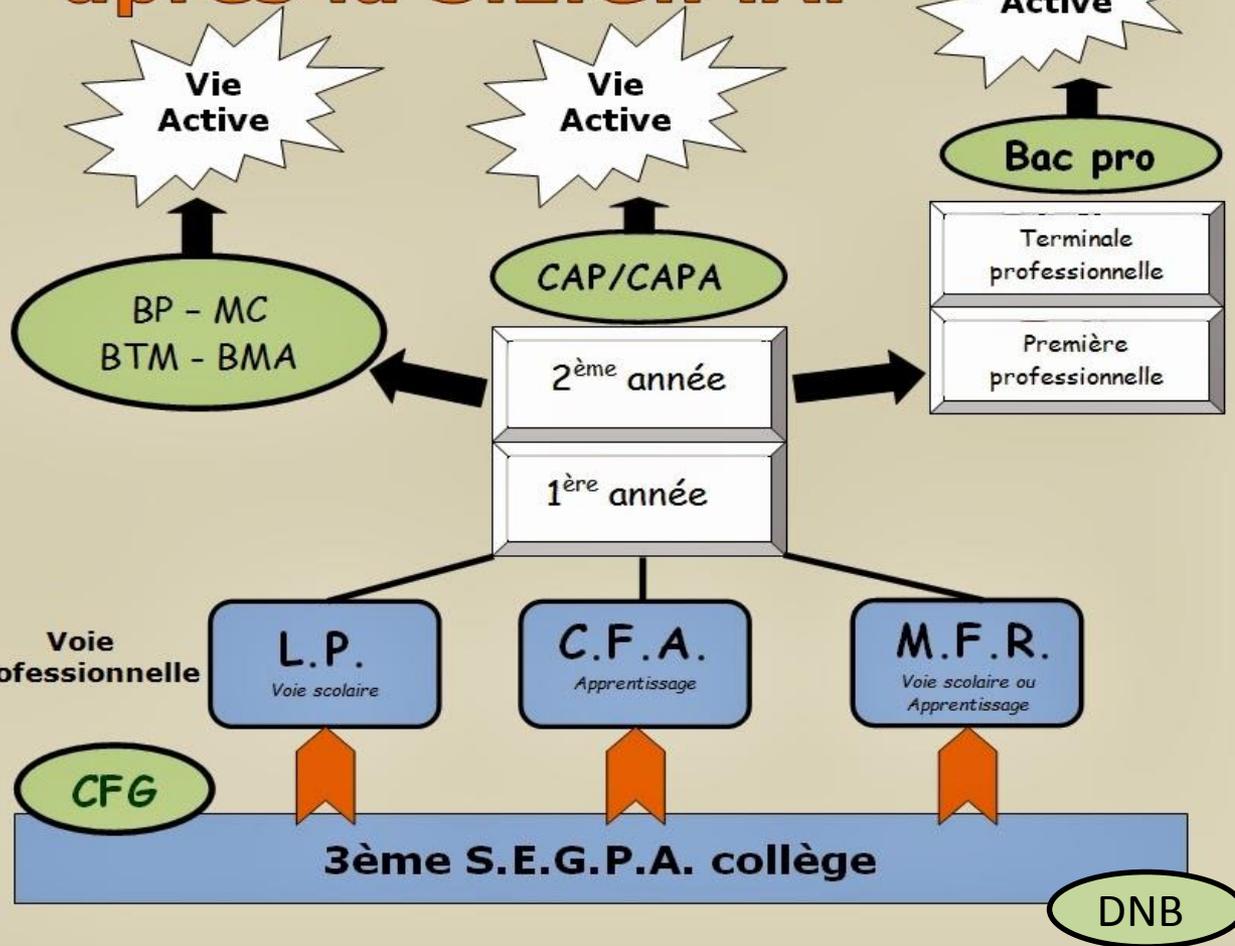
- Adapter les situations d'apprentissage tout en respectant les programmes du collège.
- Aider l'élève à continuer à avancer, à son rythme et à reprendre confiance en ses capacités.

Les examens et l'orientation



- En classe de 3e, les élèves sont inscrits aux examens du DNB - Diplôme National du Brevet – série professionnelle et au CFG – Certificat de Formation Générale.
- A la fin de la scolarité en SEGPA, les élèves sont orientés majoritairement vers un CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) dans les établissements suivants :
 - Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)
 - Lycée d'Enseignement Adapté (LEA)
 - Lycée Professionnel (LP)
- Les élèves peuvent s'engager également dans la voie de l'apprentissage dans les Centres de Formation pour Apprentis (CFA).

Orientation après la S.E.G.P.A.



Légende

Diplômes

C.F.G. : Certificat de Formation Générale

C.A.P.(A.) : Certificat d'Aptitude Professionnelle (Agriculture)

Ces diplômes nationaux permettent de se spécialiser après un CAP ou un bac pro.

BP : Brevet Professionnel

MC : Mention Complémentaire

BTM : Brevet Technique des Métiers

BMA : Brevet des Métiers d'Art

Filières

S.E.G.P.A. : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

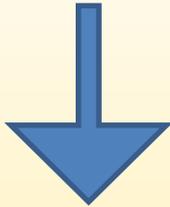
L.P. : Lycée Professionnel

C.F.A. : Centre de Formation d'Apprentis

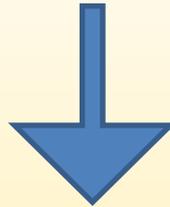
M.F.R. : Maison Familiale Rurale

Il est possible, selon le niveau scolaire, de réintégrer la voie générale pendant le collège ou à l'issue de la 3^{ème}.

L'affectation : qui fait la demande?



L'école



Le collège



Les parents

Si un enfant bénéficie d'un Projet Personnalisé de scolarisation (PPS), la famille peut déposer un dossier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui fera la demande d'orientation en SEGPA.



Quelles sont les démarches ?

1

Entretien entre
parents et équipe
éducative



2

Constitution
d'un dossier
d'orientation



En CM2
C'est la pré-
orientation

En 6^{ème}

Que contient ce dossier de pré-orientation en SEGPA ?

Les évaluations des compétences de l'élève et son parcours



Un bilan psychologique réalisé par un(e) psychologue de l'EN

La proposition du conseil des maîtres de l'école ou la décision du conseil de classe

Eventuellement, une évaluation sociale rédigée par un(e) assistant(e) social(e) scolaire



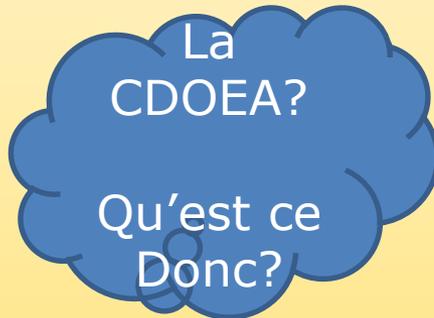
La teneur des débats et certaines pièces du dossier (bilan psychologique, évaluation sociale) doivent demeurer confidentielles.

A qui est destiné le dossier ?



A la CDOEA

Commission Départementale d'Orientation vers
les Enseignements Adaptés du second degré



Une commission pluridisciplinaire
composée de professionnels de
l'éducation et de l'orientation.

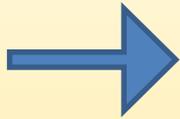


Les parents qui le souhaitent peuvent faire la
demande pour assister à cette commission.

Quels sont les rôles de la CDOEA ?



Elle se réunit, étudie le dossier et donne un avis.



Elle transmet cet avis aux parents de l'élève concerné.



Les parents ont 15 jours, **à partir de la date d'envoi**, pour faire savoir leur accord ou leur désaccord

Sans réponse dans les délais, il est considéré que les parents sont d'accord.



Et après ?



- C'est le Directeur Académique des Services de l'Education nationale (DASEN) qui décide et valide l'avis d'orientation en SEGPA après avoir consulté l'avis de la commission et l'accord des parents.
- C'est le DASEN qui propose une affectation dans un collège en fonction des vœux de la famille, des places disponibles et de la facilité d'accès depuis le domicile de l'élève.
- La famille est informée de l'affectation par le DASEN.

Et si les parents refusent l'affectation en SEGPA ?



L'élève est inscrit en classe ordinaire dans un collège de secteur

Si la famille change d'avis dans les mois qui suivent, elle doit rédiger un courrier de demande d'affectation sans qu'il y ait besoin de refaire un dossier.



Il faut alors qu'il reste des places en SEGPA... Et ce n'est pas toujours le cas!!!

A tout moment au cours de la scolarité de son enfant en SEGPA, la famille peut changer d'avis et renoncer à la SEGPA : ce départ est alors définitif et l'enfant va dans une classe ordinaire (en fonction des places disponibles).



Les partenaires et relais

- IEN-ASH (Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'Adaptation Scolaire et de la scolarisation des élèves Handicapés)
- IEN-ET (Inspecteur de l'Education Nationale de l'Enseignement Technique)
- Enseignant Référent à la Scolarisation des Elèves Handicapés
- Coordinateur de réseau
- Enseignant ressource
- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)
- Entreprises
- Inspection du Travail
- CIO (Centre d'Information et d'Orientation)
- Etablissements délivrant des formations professionnelles (lycée professionnel, centre de formation par l'apprentissage - CFA, etc.)



La SEGPA du collège Arthur Rimbaud

- ❖ **Capacité d'accueil :**
64 élèves

- ❖ **4 divisions** de 16 élèves
= 1 classe par niveau de
la 6^{ème} à la 3^{ème}

- ❖ **Locaux spécifiques :** 2
plateaux techniques
 - Hygiène
Alimentation
Service

 - Habitat



Dans d'autres SEGPA

- **Capacité d'accueil**
de 64 à 128 élèves
- De 4 à 8 **divisions**
de 16 élèves
= 1 à 2 classe(s) par
niveau
de la 6^{ème} à la 3^{ème}
- **Des locaux
spécifiques :**
les plateaux techniques

Les **plateaux techniques**
proposés participent à la découverte
de champs professionnels
regroupant plusieurs métiers.

Il existe 5 champs :

- **Habitat**
- **Hygiène-Alimentation-Services**
- **Espace Rural & Environnement**
- **Vente-Distribution-Logistique**
- **Production Industrielle**

La SEGPA, on en parle



Vidéo : [Présentation d'une SEGPA inclusive \(Collège de la Plaine des Glacis, La Ferté sous Jouarre\)](#)





**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION**